

La vaccination obligatoire passe mal chez certains soignants

À partir de ce mercredi, l'ensemble du personnel soignant doit se faire vacciner pour poursuivre leur travail et éviter des sanctions.



La réticence de quelques soignants n'empêche pas la mise en vigueur de la vaccination obligatoire ce 15 septembre. (© Arnaud Dumontier/LP)

C'est le jour J pour 2,7 millions de personnes du milieu médical. C'est en effet aujourd'hui que la vaccination devient obligatoire. Cette piqûre de rappel divise les soignants. Chacun doit fournir la preuve d'au moins une injection. 96 % des effectifs de santé ont un schéma vaccinal complet. Une décision préventive tandis que les chiffres de contaminations à la Covid-19 poursuivent leur recul, avec un seuil de moins de 10000 malades atteint, ce mardi. Dans l'ensemble, la mesure est bien accueillie. L'argument de la protection des soignants est mis en avant : *“Je pense que la vaccination doit être rendue obligatoire. Si elle ne l'est pas, il faut mettre en place le pass sanitaire pour les soignants, afin de les préserver d'une éventuelle contamination”* analyse Sylvie Gambaudo, infirmière libérale à domicile à Nice.

Convaincre les soignants réfractaires

“À ce jour, l’immense majorité des soignants a fait le choix de la responsabilité et de l’immunité collective” déclare le porte-parole Gabriel Attal, à l’issue du conseil des ministres ce mercredi. Or une minorité s’interroge sur l’intérêt de l’obligation vaccinale. D’après les données de Santé publique France, 6% du personnel soignant libéral et 12 % des soignants en hôpital ou dans les Ehpad n’ont pas encore reçus la moindre injection. Les sanctions sont sans appel : une suspension d’activité ainsi que le retrait du salaire. D’or et déjà 450 soignants du CHU de Nice ont été écartés ce matin. Pour éviter d’y être contraint, certains n’hésitent pas à démissionner de leur poste. Une annonce qui secoue, fracture la médecine, parfois au bord de la rupture. *“ Toutes les lois qui couvrent les salariés qu’elles soient sociales ou juridiques sont balayées d’un revers de main par ce décret, sous couvert de crise sanitaire”*, regrette une membre du collectif Soignants06.

Des effets secondaires pour le milieu de la santé

Les sanctions envisagées envers le personnel soignant non vacciné se répercute sur les patients. Du fait d’un manque de moyens et l’absence d’infirmiers, des hôpitaux repoussent leurs opérations et privilégient les urgences. Des services ferment, du personnel jette son masque, d’autres partent définitivement. Les conditions de vie au sein du secteur hospitalier se dégradent depuis l’instauration de cette annonce.

“Beaucoup - de soignants - sont seuls, nous avons peur d’une vague de suicides (...) Il y a également trois pompiers et soignants désespérés qui ont entamé hier soir une grève de la faim”, concède-t-elle à l’invocation de l’ambiance à l’intérieur du corps médical. L’obligation vaccinale dans le secteur médical devient un nouveau casse-tête pour l’exécutif, avant de possibles ajustements pour préserver les malades de la Covid-19 et satisfaire la majorité des héros de la pandémie.

Erwan Robert M2

